

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
COMMUNE de RANSPACH

ARRETE N° ARM2026-01-26/01

**Portant réglementation temporaire de la circulation Rue de Mitzach  
pour cause de TRAVAUX DE GAZ**

Nous, Maire de la Commune de RANSPACH,

- VU le Code Général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement ses articles L2542-1 et suivants et L.2212-2 et L.2213-1 ;  
VU le Code de la Route ;  
VU la demande de l'entreprise Starter TP 71 rue des Bois FELKIRCH en date du 20 janvier 2026 ;  
VU l'intérêt général ;

**CONSIDERANT** que les travaux de gaz auront lieu entre le 29 janvier 2026 et le 13 février 2026 dans la rue de Mitzach et sur la R.D. 1066 ;

**CONSIDERANT** que ces travaux concernant le gaz vont occasionner une gêne et entraver la circulation rue de Mitzach et sur la R.D. 1066, nécessitant la mise en place d'une réglementation de la circulation ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans la période du **29 janvier 2026 au 13 février 2026**, la circulation sera réglementée dans la rue de Mitzach et sur la R.D. 1066, pour cause de travaux de gaz ;

**Article 2** : Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

**Article 3** : La rue de Mitzach sera barrée à la circulation à partir de la R.D.1066 ;

**Article 4** : La vitesse sera limitée à 30 km/h pour tous les véhicules ;

**Article 5** : Des mesures seront prises par l'entreprise, pour la sécurité des piétons ;

**Article 6** : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation Temporaire.

**Article 6** : Le Maire et en règle générale tout Agent de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à Colmar,
- Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- L'entreprises Starter TP 71 rue des Bois 68540 FELKIRCH,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de FELLERING,
- Monsieur le Chef de Poste de la Brigade Verte du Haut-Rhin à SOULTZ,

ARRETE CERTIFIE EXECUTOIRE  
Fait à RANSPACH, le 26 janvier 2026

